

Sampoens
À EN TOMBER AMOUREUX



*Les espaces naturels protégés :
comprendre pour mieux préserver*



LES ZONES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un dispositif européen visant à préserver la biodiversité tout en permettant le maintien d'activités humaines compatibles avec la protection des milieux naturels.

Ces sites abritent des habitats et des espèces animales ou végétales rares, fragiles ou menacés à l'échelle européenne.

L'objectif est de concilier protection de la nature et activités locales (agriculture, tourisme, randonnée...), dans le respect des équilibres écologiques.



LES RÉSERVES NATURELLES

Une Réserve naturelle est un espace protégé destiné à préserver des milieux, des espèces, des paysages ou un patrimoine géologique remarquable.

La réglementation y est plus stricte que dans les autres espaces naturels : certaines activités peuvent être limitées ou interdites (circulation, cueillette, feux, chiens non tenus en laisse, etc.).

L'objectif est d'assurer une protection forte et durable du patrimoine naturel.



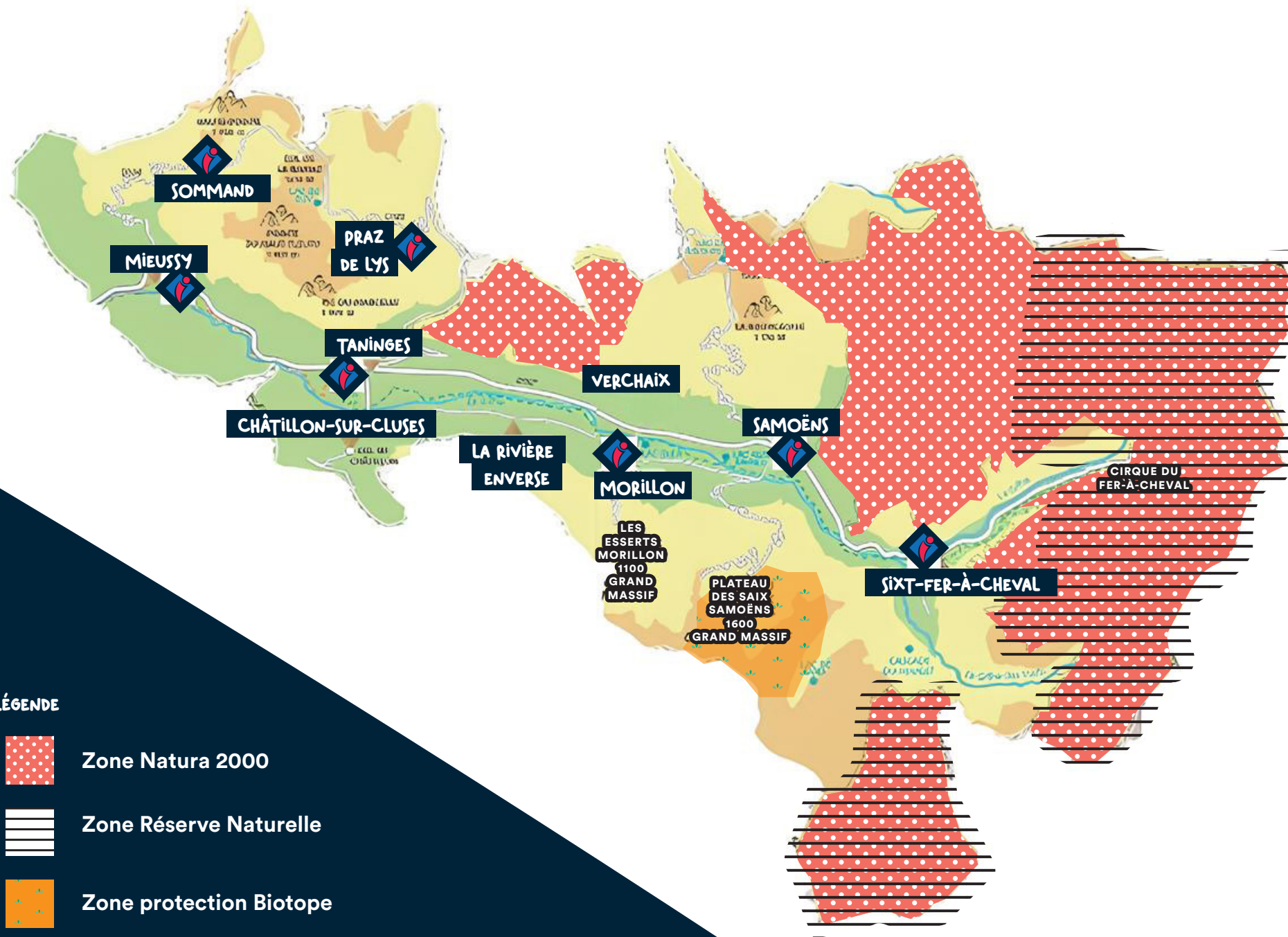
LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE

Un Arrêté de protection de biotope est une mesure réglementaire visant à protéger un habitat naturel indispensable à la survie d'espèces protégées (oiseaux, amphibiens, plantes rares...).

Il protège non seulement l'espèce, mais surtout son milieu de vie (zone humide, falaise, prairie, forêt...).

Toute action susceptible de dégrader ce milieu peut être réglementée ou interdite.





LÉGENDE



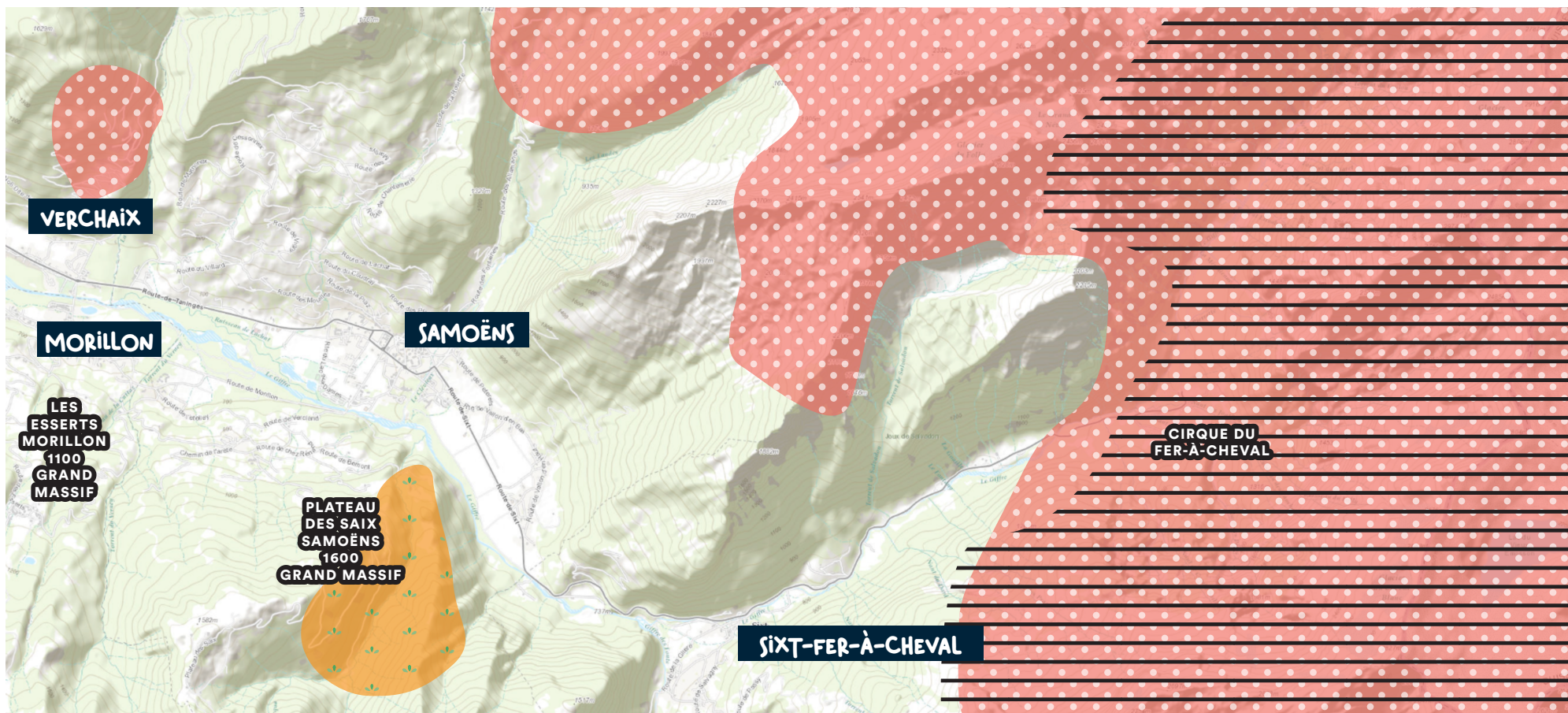
Zone Natura 2000



Zone Réserve Naturelle



Zone protection Biotope



LÉGENDE



Zone protection Biotope



Zone Réserve Naturelle



Zone Natura 2000

Les bons gestes à adopter dans les espaces protégés

Pour préserver ces milieux fragiles, chaque visiteur est acteur de leur protection :

- ♥ Rester sur les sentiers balisés afin d'éviter le piétinement des milieux sensibles.
- ♥ Tenir son chien en laisse, notamment en période de reproduction de la faune.
- ♥ Ne pas allumer de feu
(risque d'incendie).
- ♥ Ne pas cueillir les plantes, certaines étant rares ou protégées.
- ♥ Respecter la tranquillité des lieux
(limiter le bruit, observer la faune à distance).
- ♥ Ne laisser aucun déchet, même biodégradable.
- ♥ Respecter les règles spécifiques à chaque site
(vélos, véhicules motorisés, bivouac, drones, etc.).

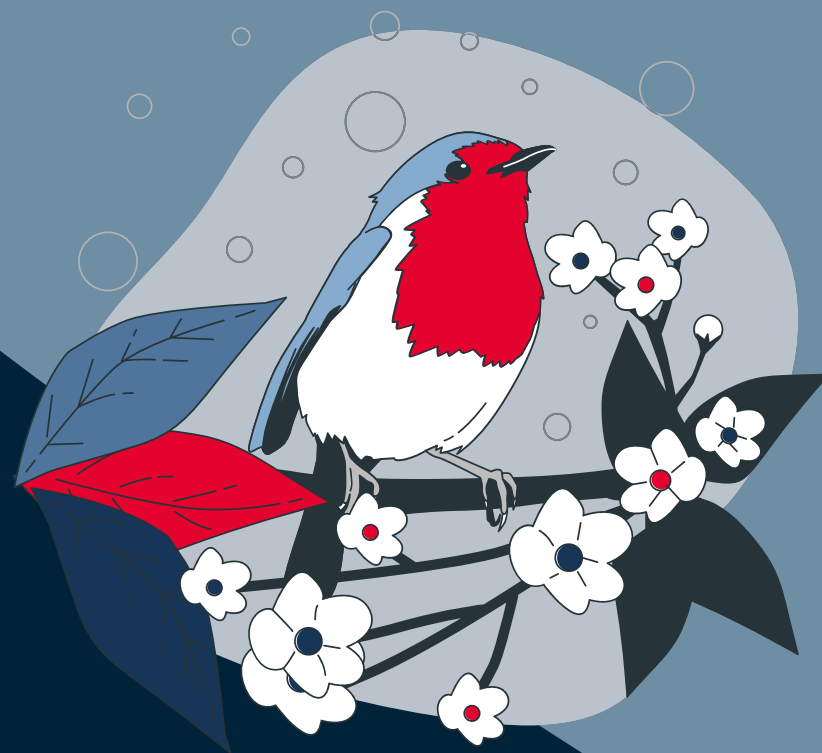


**Ensemble, protégeons
notre patrimoine naturel.**
Ces espaces sont précieux
et fragiles. En respectant la
réglementation et les consignes,
chacun contribue à préserver la
biodiversité pour les générations
futures.

Samoëns

♥ *Office de tourisme de Samoëns*

66, place de l'Office du Tourisme, 74340 SAMOËNS
+33 (0)6 76 54 13 83
isabelle@samoens.com



samoens♥com
À EN TOMBER AMOUREUX